

## LE PROGRAMME PESCAO ACTIF MALGRE LA COVID-19

Malgré la pandémie de Covid-19 qui a occasionné la fermeture des frontières aussi bien au niveau sous régional qu'à l'échelle régionale et internationale, la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) a pu dérouler quelques activités.

Il s'agit, d'abord, de l'organisation de **l'atelier technique national de saisie des données du Sénégal dans le registre sous régional des navires de pêche**, qui s'est tenu, du **8 au 30 avril 2020**, dans les locaux de la Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches (DPSP) à Dakar. Cette activité, qui a regroupé huit (8) utilisateurs (2 superviseurs et 6 opérateurs de saisie), a été animée par l'IT du Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) et modéré par le Chef du Département Suivi, Contrôle et Surveillance de l'Aménagement des Pêches (DSCSA).



La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été présidée par le Directeur de la DPSP, qui dans son intervention, a remercié l'Union européenne dont le soutien financier, via le programme PESCAO et les appuis sectoriels aux Etats membres de la CSRP, participe grandement au renforcement de la lutte contre la pêche INN dans la sous-région. Le Directeur a également signalé le nombre important de navires INN arraisonnés dans la sous-région grâce à l'échange d'informations entre les structures SCS des Etats membres d'où la pertinence des outils techniques SCS comme le registre sous régional des navires de pêche, le VMS sous régional et le programme des observateurs à compétence sous régionale.



Compte tenu de la situation sanitaire liée à la pandémie de covid-19, les travaux de l'atelier se sont déroulés en présentiel et en visioconférence avec les équipements acquis par la CSRP grâce au programme PESCAO. L'atelier a permis la saisie des données du Sénégal couvrant la période de 2016 à 2020 (demandeurs d'autorisations de pêche, navires de pêche, autorisations de pêche et opérations de surveillance des pêches).

Ensuite, la CSRP a participé, **le 4 juin 2020**, à la **deuxième réunion du comité de pilotage du programme PESCAO** organisée par la Direction de l'Agriculture et du Développement Rural de la CEDEAO. La réunion, présidée par Son Excellence, Monsieur le Commissaire Sékou Sangaré, en charge de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau de la Commission de la CEDEAO, a regroupé une cinquantaine de participants, issus des structures parties prenantes au programme PESCAO. Il s'agit, notamment, des représentants de ICEDEAO (DARD, AT-PESCAO, Programme SWAIMS/PAPS), de l'UE (Bruxelles, DUE-CE.DEAO, DUE-Dakar, DUE-Accra), de l'UEMOA, de la FAO, des composantes du PESCAO (AT-PESCAO, AACP, CPCO, CSRP, FAO/CECAF, PESCAO/GREPPAO et PESCAO/DEMERSTEM), du CONIPAS. La CSRP a eu à présenter le bilan des activités des années 1 et 2 du contrat de subvention

n°FED/2018/392-671 signé, le 03 mai 2018, avec la Délégation de la DUE-Dakar.



Entre autres recommandations formulées lors de la réunion, figure la mission confiée à la CEDEAO pour faire les démarches nécessaires auprès de la Présidence en Exercice de la Conférence des Ministres de la CSRP afin de diligenter l'approbation de la convention SCS par tous les Etats membres. Il a été aussi retenu, que si au bout de six (6) mois, la convention n'est pas validée par tous les Etats membres, la mise en œuvre des activités sous régionales du PESCAO ne concernera que les Etats membres signataires.

En outre, la CSRP continue d'appuyer les activités de l'Agence européenne de contrôle des pêches (AACP) relatives à **l'harmonisation des législations des pêches des Etats membres (EM) avec le cadre juridique international**. Pour rappel, un inventaire des législations des pêches des EM a été fait en 2018. Cette activité a été suivie par un atelier sous régional de partage du rapport sur l'examen et l'analyse de l'inventaire qui s'est tenu, le 23 mai 2019 à Dakar au Sénégal) qui s'est soldé par l'élaboration de fiches techniques pays. Ces fiches techniques ont été envoyées à **la Gambie et à la Guinée Bissau** pour validation afin de préparer des missions de révision de la législation des pêches des pays concernés à l'instar de ce qui a été fait au Cabo Verde, du 7 au 10 octobre 2019.

Le programme PESCAO a également reçu, le 15 juin 2020, la visite du chef d'état-major de la marine nationale du Sénégal accompagné par ses collaborateurs en charge des opérations. Le contre-amiral Omar Wade, a magnifié les activités menées au titre du PESCAO qui ont participé au renforcement de la coopération sous régionale en matière de lutte contre la pêche INN. Il a marqué sa disponibilité à accompagner les opérations conjointes sous régionales de surveillance des pêches. Pour rappel, la marine nationale du Sénégal a eu à déployer un patrouilleur de haute mer dans cinq des six opérations organisées dans le cadre du PESCAO.



Enfin, la CSRP a participé à l'effort de guerre contre la Covid-19 par la réalisation de masques de protection pour le personnel du secrétariat permanent, les parties prenantes au programme et les Etats membres. Cette action entre également dans le cadre de la visibilité du PESCAO.

